

Mairie
Place Jean-Pierre RACAUD-Robert ALIBERT
81 470 Maurens-Scopont

Département du Tarn

Procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRECARD, Mme Maryse TEQUI., M Stéphane ROUX, Christophe BOYER

Pouvoir : M. Didier MIRATON donne procuration à M. REILHES Claude
Mme Sandrine NARDI donne procuration à M. BOYER Christophe

Absents : M. Sébastien LANGE
M. Damien WEISSE

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC



Ordre du jour :

- Approbation du Compte-Rendu du 11/04/2024,
- Signature de la convention d'adhésion aux marchés groupés de fourniture d'électricité avec TE 81
- Participation pour le renouvellement de l'éclairage des terrains de foot de Cuq-Toulza et signature de la convention,
- Signature de la convention qui remplace celle signée le 24/09/2010 de concours technique : communication d'informations relatives au marché foncier local,
- Discussion sur le projet de mise en place d'un réseau de capteur de qualité de l'air sur la commune,
- Questions Diverses

Monsieur Le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour, le CM accepte.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de Conseil du 11/04/2024, il est adopté par le conseil.

❖ **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65) DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES PYRENEES-ORIENTALES (SYDEEL 66), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Le conseil Municipal,
Vu le Code de l'Energie,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC),

la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de MAURENS-SCOPONT, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de MAURENS SCOPONT au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département, par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de MAURENS SCOPONT, et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Maurens-Scopont.

❖ PARTICIPATION AU RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DES TERRAINS DE FOOT DE CUQ-TOULZA ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

M. le Maire explique :

M. PINEL, Maire de Cuq-Toulza, a présenté un diaporama sur l'état de l'éclairage des terrains de football (terrain d'honneur et terrain d'entraînement), le coût d'énergie, et les normes à respecter selon le règlement de la Fédération Française de Football (FFF).

Les membres du club de foot présents ont présenté leurs activités et le nombre de licenciés par commune, ainsi que l'activité croissante de l'école de foot.

Le Maire de Cuq-Toulza a présenté le coût du remplacement de l'éclairage des terrains, s'élevant à 58 260 €HT, avec les financements suivants :

FFF – Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 9 600 €

CCSA – Fonds de concours sport : 20 578,50 €

Autofinancement : 28 081,50 €

Le Maire de Cuq-Toulza a présenté une simulation d'apport financier des communes, selon le tableau ci-joint, afin de répartir le financement. Cette simulation établit une part en fonction du nombre d'habitants (50%), et une part en fonction du nombre de licenciés (50%).

Cela représente, pour la commune de Cuq-Toulza, une participation finale d'environ 53 % (30 % de part de base, à laquelle s'ajoute la répartition pour la commune).

La participation de la commune de Maurens Scopont serait de 824€ pour 2 licenciés

M. le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de participer au remplacement de l'éclairage,
- AUTORISE M. Le Maire à signer la convention fixant les modalités de participation des communes

❖ SIGNATURE DE LA CONVENTION SAFER RELATIVE AU MARCHE FONCIER LOCAL

La Commune de MAURENS-SCOPONT est adhérente à Vigifoncier, l'outil d'intelligence foncière qui permet de réaliser une veille foncière opérationnelle et de mettre en œuvre les stratégies foncières.

La convention nous liant a été signée le 24/09/2010.

Depuis cette date, Vigifoncier, s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités, certains tarifs ont évolué (par délibération du Conseil d'Administration en 2017 et en juin 2023) et le contenu des conventions s'est étoffé.

Il est donc nécessaire de mettre à jour l'engagement qui nous lie.

A cette fin, nous vous joignons en pièce jointe la convention Vigifoncier.

M. Le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide

- D'ACCEPTER la convention jointe,
- D'AUTORISER M. le Maire à la signer.

❖ DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE N°5

M. Le Maire expose :

Pour rectifier administrativement l'emprise d'une partie de la voie communale N°5, Impasse de Montaboulet et après le relevé du géomètre et l'établissement du projet du plan de division annexé à la délibération, nous devons prononcer la désaffectation et procéder au déclassement de la VC N°5.

La procédure de déclassement du domaine public routier communal doit également faire en amont l'objet d'une enquête publique, comme le prévoit l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ENGAGE le déclassement partiel de la voie communale n° 5,
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet,
- DEMANDE à M. le Maire d'organiser l'enquête publique préalable.

❖ INDEMNITE DE SONNEUSE DE CLOCHES

M. Le Maire expose :

Mme ALBIGOT reçoit depuis de nombreuses années une indemnité de 600€ brut par an en tant que préposée à la sonnerie des cloches de l'église de Maurens-Scopont.

Nous avons eu des augmentations sur les salaires pour les agents et les élus mais nous n'avons pas augmenter la prime de la sonneuse de cloche.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

- le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et décide d'allouer la somme de 800 € brute à la préposée à la sonnerie des cloches à partir de 2024

❖ QUESTIONS DIVERSES

1. CAPTEUR

A la demande de M. ROUX, nous avons mis à l'ordre du jour « la mise en place de capteur de la qualité de l'air ».

Il nous explique :

Comme vous le savez, une centrale à bitume est prévue non loin de notre village, côté Ouest.

Quoi qu'on en pense, pour ou contre, ces centrales ne sont pas anodines en termes de rejets de matières dans l'atmosphère.

Le collectif Lauragais sans bitume propose la mise en place d'un réseau de capteurs de qualité de l'air et de produire une carte en temps réel de la qualité de l'air.

A l'heure où les sons de cloches se multiplient selon si c'est une association ou les pouvoirs publics qui parlent, le doute est permis quant aux informations qui émanent des promoteurs de ces centrales.

Il a participé aux deux côtés des réunions sur ces centrales, une réunion des "pours" et une réunion des "contres », et il en ressort qu'il est difficile de se prononcer.

Il aimerait avoir des données avant/après comme pour le bruit. Il propose que la mairie participe à cette action à ce réseau de capteur en finançant quelques capteurs à des endroits stratégiques de la commune.

Le capteur proposé serait d'un montant de 79€.

La question est posée de savoir si on peut en acheter ailleurs et s'il en faut beaucoup

Monsieur le Maire n'est pas contre mais il préférerait que les capteurs ne soient pas achetés à l'association qui est contre l'A69.

Mme TEQUI, Mme GRENARD et M. BOYER ne sont pas contre.

Mme BOZOVIC préférerait comme M. le Maire à ce que ce soit acheté ailleurs.

M. ROUX explique que le but de les prendre avec cette association et d'avoir un résultat général car les capteurs seront connectés aux autres sur le tracé.

Ainsi les résultats seront plus justes.

Il est demandé à M. ROUX de voir si cela serait possible d'acheter les capteurs autrement. Sujet qui sera repris en septembre.

2. MAM

On vient de recevoir une notification de la CAF nous assurant le versement d'une aide d'une valeur de 33000€ pour ce projet.

On peut commencer les travaux.

Une réunion va être programmée rapidement.

3. PLACE PMR

Pour un emplacement handicapé, il faut une rampe de 5%.

La place est très grande.

M. le Maire propose de la mettre en début de la place et y mettre des plots pour la fermer.

La place serait devant l'église.

4. ATOSCA

M. le maire a eu une réunion avec ATOSCA concernant la route d'Esclauzolles.

Elle ne sera plus une sortie sur la nationale 126.

Il faut donc aménager la route car il faut augmenter la largeur à certains croisements, déplacer les bornes d'irrigation, bouger un Poteau Incendie, élargissement des virages sur plusieurs endroits.

Il y a discussion entre ATOSCA, CCSA et nous.

M. le maire a demandé que toutes les propositions soient mises sur un plan détaillé pour pouvoir mieux appréhender les modifications.

Tous les changements seront validés par nous que si tout nous convient.

Il est noté aussi que nous ne touchons pas à la route de Las Vignes

5. SIPOM

Mme GRENARD a été à une réunion.

Le SIPOM va faire l'achat de nouveaux camions qui représente un investissement de 235000€ par camion.

Il a été étudié la possibilité de prendre des camions électriques ou hybrides mais cela n'est pas possible

6. LOCATAIRE : 8 impasse de l'Ormeau

Les locataires nous ont sollicité car ils ont un souci de chauffage.

Il y a des courants d'air et comme ils ont un enfant en bas âge, ils aimeraient ne plus avoir de courants d'air et un chauffage qui fonctionne bien.

Si on change déjà les fenêtres, ils auront déjà plus chaud.

Pour la pompe à chaleur, on verra après.

Fin de séance à 22h15

Signatures :

WEÏSSE Damien	Absent	BOZOVIC Ninoslava	
LANGE Sébastien	Absent	GRECARD Stéphanie	
MIRATON Didier	Procuration à M. REILHES	NARDI Sandrine	Procuration à M. BOYERI
TEQUI Maryse		REILHES Claude	
ROUX Stéphane		BOYER Christophe	